

A. Hloisset



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

GEORGE VI, PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE GRANDE-
BRETAGNE, D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES
BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, DÉFENSEUR
DE LA FOI, EMPEREUR DES INDES.



A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT:

Lettres patentes
constituant en corporation
"SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HIS-
TOIRE NATURELLE"

ATTENDU que la troisième partie de la loi des compagnies de Québec, statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand sceau, accorder à trois personnes ou plus qui en font la demande par requête, une charte les constituant en corporation sans intention de faire un gain pécuniaire, dans un but national, patriotique, religieux, philanthropique, charitable, scientifique, artistique, social, professionnel, athlétique ou sportif ou autre du même genre;

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont demandé par requête une charte qui les constitue en corporation pour les objets ci-après décrits;

ATTENDU que les dites personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée, et que les objets de l'entreprise de la corporation projetée sont de ceux pour lesquels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte en vertu des dispositions de la troisième partie de la loi des compagnies de Québec;

Enregistrées le
7 novembre 1945
Libro *192*
Folio *100*

Le Sous-registraire de la Province

Jean Gauthier

A CES CAUSES, Nous avons, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par ladite troisième partie de la loi des compagnies de Québec, constitué et, par les présentes lettres patentes, constituons en corporation les personnes suivantes, savoir:

Jules Labarre, professeur de chimie, Marcel
Cailloux, professeur de physiologie, et J.-Emile
Jacques, phytopathologiste, tous trois de Montréal,

ainsi que les autres personnes qui sont ou deviendront membres de la corporation, et ce pour les objets suivants:

UQAM

Lettres patentes de la SCHN, 1945.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/13.

1.- L'étude et la vulgarisation des sciences naturelles; - - - - -

2.- Le développement des travaux de recherches;

3.- L'établissement de rapports scientifiques entre les naturalistes canadiens et étrangers; - - - -

4.- La fondation et le maintien de cercles de jeunes naturalistes affiliés à la présente société dont ils dépendront. - - - - -



UQAM

Lettres patentes de la SCHN, 1945.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/13.

Le nom de la corporation est

"SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HISTOIRE NATURELLE"

La principale place d'affaires de ladite corporation sera

à Montréal, dans le district de Montréal,

dans notre province.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que la corporation peut posséder, est de \$25,000.00 dollars.

Sont nommées directeurs provisoires de la corporation les personnes suivantes, savoir: Tous les requérants. - - - - -

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre dite province de Québec; Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Le Major-Général

l'honorable Sir EUGENE-MARIE-JOSEPH Fiset, Kt.,
C.M.G., D.S.O., M.D., Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, représenté par M. Alfred Morisset, conformément à l'article 2, chapitre 276, S.R.Q., 1941. - - - - -

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce vingt-cinquième - jour d 'octobre - - - l'an de grâce mil neuf cent quarante-cinq - - - et de Notre Règne le neuvième. - - - - -

Par ordre,

Le Sous-secrétaire de la Province



UQAM

Lettres patentes de la SCHN, 1945.

Université du Québec à Montréal. Service des archives et de gestion des documents.
Fonds d'archives de la Société canadienne d'histoire naturelle, 15P1/13.